



## Droit de visite et d'hébergement pont de l'ascension

-----  
Par patator

Bonjour,

Je bénéficie d'un we sur deux les semaines paires et du mardi soir au jeudi matin les semaines impaires. J'ai donc mes enfant avec moi cette semaine et comme il est prévu dans l'ordonnance qu'un jour férié qui suit ou précède un dvh je les gardent donc le jeudi de l'ascension. J'ai un désaccord avec la mère pour le vendredi 14 mai car les enfants ne vont pas à l'école, la mère voudrait que je les ramène le jeudi soir et moi je dit après l'avoir lu sur legivox que quand ce n'est pas précisé sur le jugement, le pont étend la période du jour férié.

Quand est-il précisément svp ? y-a t-il une décision faisant Jurisprudence ?

merci par avance de vos réponses.

Cordialement,